

# DRILL-SURE™ OBM Additive

Date de révision 2022-08-22 Version 1.7

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2015/830

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1

Informations sur le produit

Nom du produit : DRILL-SURE™ OBM Additive

Matériel : 1114973

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Supported

Relevant Identified Uses : Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et

d'opérations de production - industriel

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP

**Drilling Specialties Company LLC** 

10001 Six Pines Drive The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.

Airport Plaza (Stockholm Building)

Leonardo Da Vincilaan 19

1831 Diegem Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530

Responsible Party: Product Safety Group

Email:sds@cpchem.com

1.4

## Numéro d'appel d'urgence:

Santé:

866.442.9628 (Amerique du Nord) 1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Numéro de la FDS:100000101560

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

Asie: CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine: 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine: +(54)-1159839431

EUROPE: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche: VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique: 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie: +359 2 9154 233

Croatie: +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre: 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark: Centre antipoison danois (Giftlinjen): +45 8212 1212

Estonie: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande: 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France: Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Allemagne: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande: 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone

+371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie: +370 (85) 2362052

Luxembourg: (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte: +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000 Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal: Numéro de téléphone du CIAV: +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606 Slovaquie : +421 2 5477 4166 Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne: Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol: +34 91 562 04 20

(24 h sur 24, 7 i sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie

Adresse e-mail : SDS@CPChem.com Site Internet : www.CPChem.com

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1

# Classification de la substance ou du mélange RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## 2.2

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.1 - 3.2

Substance or Mélange

Synonymes : DRILLING MUD ADDITIVE

HTHP Fluid Loss Additive

**Drill-Sure OBM** 

Formule moléculaire : UVCB

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé). :

Remarques : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH

(Système Global Harmonisé).

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1

Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante. En

cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir

l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Point d'éclair : Non applicable

Température d'autoinflammabilité : Donnée non disponible

5.1

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit.

5.2

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

: Des risques d'inflammation suivis de propagation de flammes ou d'explosions secondaires peuvent être provoqués par l'accumulation de poussière, par exemple sur le sol et les

rebords.

Numéro de la FDS:100000101560

## DRILL-SURE™ OBM Additive

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

5.3

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des

moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement proche.

Protection contre les incendies et les explosions

Éviter la formation de poussière. De la poussière fine,

dispersée dans l'air en concentration suffisante et en présence

d'une source de combustion peut entraîner un risque d'explosion. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où

la poussière se forme.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

6.2

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Nettoyer

rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des

récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires : Il faut éviter l'accumulation de dépôts de poussière sur des

surfaces, car ils peuvent former un mélange explosif s'ils sont dispersés dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter de disperser la poussière dans l'air (p. ex. en nettoyant

des surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé).

6.4

Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres

rubriques

: Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1

# Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Une charge électrostatique peut s'accumuler et créer une situation dangereuse pendant la manipulation de ce matériau. Pour réduire ce danger au minimum, l'établissement d'une liaison et la mise à la terre peuvent être nécessaires sans pour autant constituer des mesures suffisantes. Étudier toutes les

Numéro de la FDS:100000101560

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

> opérations comportant une possibilité d'accumulation et de génération de charge électrostatique et/ou d'atmosphère inflammable (y compris, notamment, le remplissage des citernes et des récipients, le nettoyage des récipients, l'injection, le calibrage, le rechargement, la filtration, le mélange, l'agitation et les opérations de transport sous vide) et appliquer des procédures appropriées pour l'atténuation des conditions. Pour de plus amples renseignements, consulter les normes américaines suivantes : OSHA (Agence pour la santé et la sécurité au travail) 29 CFR 1910.106 « Flammable and Combustible Liquids » (liquides inflammables et combustibles), National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre l'incendie) - NFPA 77 « Recommended Practice on Static Electricity » (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique) et/ou les pratiques 2003 recommandées par l'American Petroleum Institute (API -Institut américain du pétrole) « Protection Against Ignitions Arising Out of Static, Lightning, and stray Currents » (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation de poussière. De la poussière fine, dispersée dans l'air en concentration suffisante et en présence d'une source de combustion peut entraîner un risque d'explosion. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où

la poussière se forme.

#### 7.2

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Stockage

aires de stockage et les

conteneurs

Exigences concernant les : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1

#### Paramètres de contrôle

DNEL Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets

systémiques

Valeur: 14,3 mg/kg

DNEL Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets

svstémiques

Valeur: 25,2 mg/m3

**PNEC** Eau de mer

Valeur: 0,12 mg/l

# DRILL-SURE™ OBM Additive

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

PNEC : Dépôts d'eau de mer

Valeur: 0,097 mg/kg

8.2

#### Contrôles de l'exposition Mesures d'ordre technique

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué cidessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un système respiratoire à adduction d'air, homologué

par NIOSH, si la ventilation ou d'autres moyens mécaniques de contrôle ne sont pas suffisants pour maintenir une teneur minimale en oxygène de 19,5 % en volume sous pression atmosphérique normale. Porter un système respiratoire homologué par NIOSH pour assurer une protection lors de la

manipulation de ce produit si une exposition à des

concentrations néfastes en suspension dans l'air risque de se produire, comme par exemple:. Respirateur purificateur d'air pour poussières et brouillards / P100. Utilisez un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air s'il existe un risque de rejet non contrôlé, d'aérosolisation, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou si d'autres circonstances rendent les appareils respiratoires à adduction d'air insuffisants

pour assurer une protection adéquate.

Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions

concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants

devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de

dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes

de sécurité.

Protection de la peau et du

corps

: Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins:.

Vêtement de protection. Chaussures de sécurité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

Numéro de la FDS:100000101560

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme : Poudre fine État physique : solide

Couleur : Brun foncé, Noir Odeur : aucune odeur

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Données de sécurité

Point d'éclair : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Limite d'explosivité, : Non applicable

supérieure

Température d'auto- : Donnée non disponible

inflammabilité

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Formule moléculaire : UVCB

pH : Non applicable

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : 1,4 - 1,6

Densité : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : partiellement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1

Numéro de la FDS:100000101560 7/21

# **DRILL-SURE™ OBM Additive**

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

**Réactivité** : Stable à température et pression ambiantes normales.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions

ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3

Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** : Information supplémentaire: Pas de décomposition si le

produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4

Conditions à éviter : Donnée non disponible.

10.5

Matières à éviter : Donnée non disponible.

**Décomposition thermique** : Donnée non disponible

10.6

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1

Informations sur les effets toxicologiques

**DRILL-SURE™ OBM Additive** 

Toxicité aiguë par voie : DL50: > 5.000 mg/kg

orale Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

**DRILL-SURE™ OBM Additive** 

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50: > 5,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Espèce: Rat

Sex: Mâle et femelle

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

L'exposition de rats à un aérosol de poussières (d'une concentration de 5,3 mg/L) pendant une durée de 4 heures a

engendré des effets généralement attendus pour des

concentrations élevées d'aérosols de poussières constituées de particules relativement denses.Le poids plus important des poumons et l'atélectasie ont persisté à l'issue de la période de rétablissement de 14 jours. Il n'y a eu aucun signalement de décès, ni aucune observation clinique majeure. Une réaction inflammatoire aiguë a néanmoins été provoquée, avec des signes de rétablissement après 14 jours. La présence de matière particulaire avec indication de clairance partielle du

Numéro de la FDS:100000101560

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

> poumon après la période de rétablissement de 14 jours a été soulignée. Ces effets ne devraient pas être attendus dans des conditions de fonctionnement normales en cas d'utilisation de cette substance.

**DRILL-SURE™ OBM Additive** 

cutanée

Toxicité aiguë par voie : Donnée non disponible

**DRILL-SURE™ OBM Additive** 

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau

**DRILL-SURE™ OBM Additive** 

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux

**DRILL-SURE™ OBM Additive** 

: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Sensibilisation

DRILL-SURE™ OBM Additive

Toxicité à dose répétée Espèce: Rat, mâle et femelle

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: gavage oral Dose: 0, 250, 500, 1000 mg/kg Durée d'exposition: 43 - 54 d Nombre d'expositions: daily

NOEL: 1.000 mg/kg

Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais

Aucun effet indésirable à prévoir

Espèce: Rat, mâle et femelle

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: gavage oral Dose: 0, 100, 300, 1000 mg/kg Durée d'exposition: 90 d Nombre d'expositions: daily

Méthode: OCDE ligne directrice 408 Aucun effet indésirable à prévoir

DRILL-SURE™ OBM Additive

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE

Résultat: négatif

**DRILL-SURE™ OBM Additive** 

Toxicité pour la reproduction

Espèce: Rat

Sex: Mâle et femelle

Voie d'application: gavage oral Dose: 0, 250, 500, 1000 mg/kg Durée d'exposition: 43-54 d Nombre d'expositions: daily

Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais

NOAEL Parent: 1.000 mg/kg NOAEL F1: 1.000 mg/kg Aucun effet indésirable à prévoir

**DRILL-SURE™ OBM Additive** 

Toxicité pour le développement

Espèce: Rat

Voie d'application: gavage oral Dose: 0, 250, 500, 1000 mg/kg

Nombre d'expositions: daily Période d'essai: 54 d

NOAEL Teratogenicity: 1.000 mg/kg NOAEL Maternal: 1.000 mg/kg Aucun effet indésirable à prévoir

Espèce: Rat

Voie d'application: gavage oral Dose: 0, 100, 300, 1000 mg/kg Nombre d'expositions: daily Période d'essai: GD 6 - 20

Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE NOAEL Teratogenicity: 1.000 mg/kg NOAEL Maternal: 1.000 mg/kg Aucun effet indésirable à prévoir

Évaluation toxicologique

**DRILL-SURE™ OBM Additive** 

Effets CMR : Ca

Cancérogénicité: Indéterminé Mutagénicité:

Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Tératogénicité:

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le

développement du foetus. Toxicité pour la reproduction:

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la

fertilité.

**DRILL-SURE™ OBM Additive** 

**Information** : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les

yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

supplémentaire

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1

**Toxicité** 

#### Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons : CL50: > 240 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Scophthalmus maximus (Turbot)

Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aguatiques

: CL50: 380 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Acartia tonsa (Copépode marin)

Essai en statique Méthode: ISO TC147/SC5/WG2

Toxicité pour les algues : CE50b: 240 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Espèce: Skeletonema costatum (Algue marine)

Essai en statique Méthode: ISO 10253

CE50r: 390 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Espèce: Skeletonema costatum (Algue marine)

Essai en statique Méthode: ISO 10253

#### 12.2

## Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

3 %

Période d'essai: 28 d

Méthode: Essai de fiole fermée

#### 12.3

#### Potentiel de bioaccumulation

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation : Le produit peut s'accumuler dans les organismes.

#### 12.4

#### Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

#### 12.5

# Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT : Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6

Numéro de la FDS:100000101560

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

: Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes

aquatiques.

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

: Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes

aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

: Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes

aquatiques.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1

#### Méthodes de traitement des déchets

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les

étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

12/21

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas

réutiliser des récipients vides.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 - 14.7

#### Informations relatives au transport

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définitions réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissement pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissement.

## DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TÎTRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

# IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

# IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

# ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

# RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

# ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

: WGK 1 pollue faiblement l'eau

15.2

Évaluation de la sécurité chimique

Composants : asphalte sulfoné, 269-212-0

sel de sodium

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : ZEU\_SEVES3 Mise à jour:

Non applicable

État actuel de notification

Numéro de la FDS:100000101560 13/21

## DRILL-SURE™ OBM Additive

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la

réglementation REACH 1907/2006/CE.

Suisse CH INV : N'est pas en conformité avec l'inventaire

États-Unis d'Amérique (USA) : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie

afférente concernant les substances actives

Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

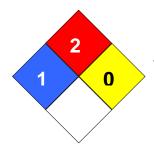
Divers AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
Corée KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
Philippines PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**TSCA** 

NFPA Classification : Danger pour la santé: 1

Risque d'incendie: 2 Danger de réactivité: 0



#### Information supplémentaire

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés					
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %		
AICS	Inventaire australien des substances chimiques	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé		
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie		
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail		
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de		

Numéro de la FDS:100000101560

# **DRILL-SURE™ OBM Additive**

Version 1.7

Date de révision 2022-08-22

CAS			toxicologie
	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo- zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirat observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des question de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétrolifères spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippir des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recover Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur d seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temp
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Lo sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Compositio Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieu

DRILL-SURE™ OBM Additive	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Version 1.7	Date de révision 2022-08-22
Version 1.7	Date de l'évision 2022 de 22
Numéro de la FDS:100000101560	16/21
Numero de la 1 D3. 100000 10 1300	10/21

DRILL-SURE™ OBM Additive	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Version 1.7	Date de révision 2022-08-22
version i.i	Date de l'évision 2022 de 22
Numéro de la FDS:100000101560	17/21

		,		,	
FICHE I	ひた ひしょ	INIEES	DE S	FCIII	⊋ITF

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

# Annexe: Scénarios d'exposition

# Table des Matières

Numéro	Titre
ES 1	Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel; Utilisations industrielles (SU3).

Numéro de la FDS:100000101560

DRILL-SURE™ OBM Add		ÉES DE SÉCURIT
Version 1.7		révision 2022-08-2
-S 1: Utilisation de forage de pi ndustriel; Utilisations industrie	uits de gaz et de pétrole et d'opérations c elles (SU3).	ie production -
I.1. Section titre		
Nom du scénario d'exposition	<ul> <li>Utilisation de forage de puits de gaz et de p d'opérations de production - industriel</li> </ul>	etrole et
Titre succinct structuré	<ul> <li>Utilisation de forage de puits de gaz et de p d'opérations de production - industriel; Utilis (SU3).</li> </ul>	
Environnement		
CS 1 Utilisation de forage de production - industriel	puits de gaz et de pétrole et d'opérations de	ERC4
Travailleur		
CS 2 Production chimique pro	ésentant des opportunités d'exposition	PROC4
	'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de nucune inclusion dans ou à la surface d'un art	
	ucune inclusion dans ou à la surface d'un art	
non réactif sur un site industriel (a	ucune inclusion dans ou à la surface d'un art	
non réactif sur un site industriel (a  Caractéristiques du produit (de l'a  Forme physique du produit	ucune inclusion dans ou à la surface d'un art	ticle) (ERC4)
non réactif sur un site industriel (a  Caractéristiques du produit (de l'a  Forme physique du produit	article)  : Solide, faible empoussièrement	ticle) (ERC4)
non réactif sur un site industriel (a  Caractéristiques du produit (de l'a  Forme physique du produit  Quantité utilisée (ou contenue dar	article)  : Solide, faible empoussièrement  ns les articles), fréquence et durée d'utilisatio  : Rejet continu	ticle) (ERC4)
Caractéristiques du produit (de l'a Forme physique du produit  Quantité utilisée (ou contenue dar	article)  : Solide, faible empoussièrement  ns les articles), fréquence et durée d'utilisatio  : Rejet continu	ticle) (ERC4)
Caractéristiques du produit (de l'a Forme physique du produit  Quantité utilisée (ou contenue dar Type du rejet  Conditions et mesures techniques  Non applicable	article)  : Solide, faible empoussièrement  ns les articles), fréquence et durée d'utilisatio  : Rejet continu	on/d'exposition
Caractéristiques du produit (de l'a Forme physique du produit  Quantité utilisée (ou contenue dar Type du rejet  Conditions et mesures techniques  Non applicable	article)  : Solide, faible empoussièrement  ns les articles), fréquence et durée d'utilisatio  : Rejet continu  s et organisationnelles	on/d'exposition
Caractéristiques du produit (de l'a Forme physique du produit  Quantité utilisée (ou contenue dar Type du rejet  Conditions et mesures techniques Non applicable  Conditions et mesures liées au tra  Traitement des déchets	article)  : Solide, faible empoussièrement  ns les articles), fréquence et durée d'utilisatio  : Rejet continu  s et organisationnelles  aitement des déchets (y compris les déchets	on/d'exposition  d'articles)  tilisées
Caractéristiques du produit (de l'a Forme physique du produit  Quantité utilisée (ou contenue dar Type du rejet  Conditions et mesures techniques Non applicable  Conditions et mesures liées au tra  Traitement des déchets	article)  : Solide, faible empoussièrement  ns les articles), fréquence et durée d'utilisatio  : Rejet continu  s et organisationnelles  : Les boues de forage sont recyclées et réu  travailleurs: Production chimique présentant	on/d'exposition  d'articles)  tilisées
Caractéristiques du produit (de l'a Forme physique du produit  Quantité utilisée (ou contenue dar Type du rejet  Conditions et mesures techniques Non applicable  Conditions et mesures liées au tra  Traitement des déchets  1.2.2. Contrôle de l'exposition des d'exposition (PROC4)	article)  : Solide, faible empoussièrement  ns les articles), fréquence et durée d'utilisatio  : Rejet continu  s et organisationnelles  : Les boues de forage sont recyclées et réu  travailleurs: Production chimique présentant	on/d'exposition  d'articles)  tilisées
Caractéristiques du produit (de l'a Forme physique du produit  Quantité utilisée (ou contenue dar Type du rejet  Conditions et mesures techniques Non applicable  Conditions et mesures liées au tra  Traitement des déchets  1.2.2. Contrôle de l'exposition des d'exposition (PROC4)  Caractéristiques du produit (de l'a Forme physique du produit	article)  : Solide, faible empoussièrement  ns les articles), fréquence et durée d'utilisatio  : Rejet continu  s et organisationnelles  : Les boues de forage sont recyclées et réu  travailleurs: Production chimique présentant	d'articles) tilisées des opportunités
Caractéristiques du produit (de l'a Forme physique du produit  Quantité utilisée (ou contenue dar Type du rejet  Conditions et mesures techniques Non applicable  Conditions et mesures liées au tra  Traitement des déchets  1.2.2. Contrôle de l'exposition des d'exposition (PROC4)  Caractéristiques du produit (de l'a Forme physique du produit	article)  : Solide, faible empoussièrement  ns les articles), fréquence et durée d'utilisatio  : Rejet continu  s et organisationnelles  : Les boues de forage sont recyclées et réu  travailleurs: Production chimique présentant  article)  : Solide, faible empoussièrement	d'articles) tilisées des opportunités
Caractéristiques du produit (de l'a Forme physique du produit  Quantité utilisée (ou contenue dar Type du rejet  Conditions et mesures techniques Non applicable  Conditions et mesures liées au tra  Traitement des déchets  1.2.2. Contrôle de l'exposition des d'exposition (PROC4)  Caractéristiques du produit (de l'a Forme physique du produit  Quantité utilisée (ou contenue dar	article)  : Solide, faible empoussièrement  ns les articles), fréquence et durée d'utilisatio  : Rejet continu  s et organisationnelles  : Les boues de forage sont recyclées et réu  travailleurs: Production chimique présentant  article)  : Solide, faible empoussièrement  ns les articles), fréquence et durée d'utilisatio	d'articles) tilisées des opportur

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

#### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Veiller à une ventilation adéquate.

Les sacs de poudre sèche doivent être vidés dans la trémie et écoulés par effet Venturi pour minimiser le niveau de poussière dans l'air.

Les trémies doivent être régulièrement nettoyées à l'eau pour rincer tout résidu de produit éventuel. Vider les sacs dans la trémie en étant dans le sens du vent.

# Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Respirateur avec un filtre à poussière

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure		Couvre les utilisations intérieure et extérieure.
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C audessus de la température ambiante .

## 1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

# 1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau de mer	0,0005 mg/l (EGEST)	0,004
Sédiment marin	31,4 Poids humide mg / kg (EGEST)	0,598

# 1.3.2. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	6,86 mg/kg/d (ECETOC TRA worker v3)	0,480
par inhalation	systémique	Long-terme	0,420 mg/m³ (ECETOC TRA worker v3)	0,017
voies combinées	systémique			0,497

# 1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les CESE prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1.

20/21

	,	,	
FICHE	DONNEES	DE SECI	IDITE

Version 1.7 Date de révision 2022-08-22

Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les DNEL prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets cancérogènes et irritants dermiqu

Numéro de la FDS:100000101560